

RANVILLE

"Lotissement du Bourg" - Secteur B

Secteur A : PA N° 014 530 20 D00001 obtenu le 10.12.2020

Section AI N°52 et 55 Lots 1 à 4

Secteur B : PA N° 014 530 20 D00002 obtenu le 10.12.2020

Section AB N°8 et 9 Lots 5 à 8

Secteur C : PA N° 014 530 20 D00003 obtenu le 10.12.2020

Section AB N°17 Lots 9 à 14



Plan de Commercialisation - LOT 6

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de Ranville

MAITRE D'OEUVRE :

EBAMO

Emmanuel Blestel
SARL EBAMO

ABAC-GEO

Géomètre-Expert associé

6, quai des remparts

B.P.91010 14101

tél: 02 31 62 07 99

contact.lisleux@abac-geo.fr

16, rue de l'avenir 14650 CARPIQUET

07.60.74.68.29

e.blestel@ebamo.fr

atelier PAGE

Paysagiste concepteur

3, impasse jardin Mathieu

14 330 Le Breuil-en-Bessin

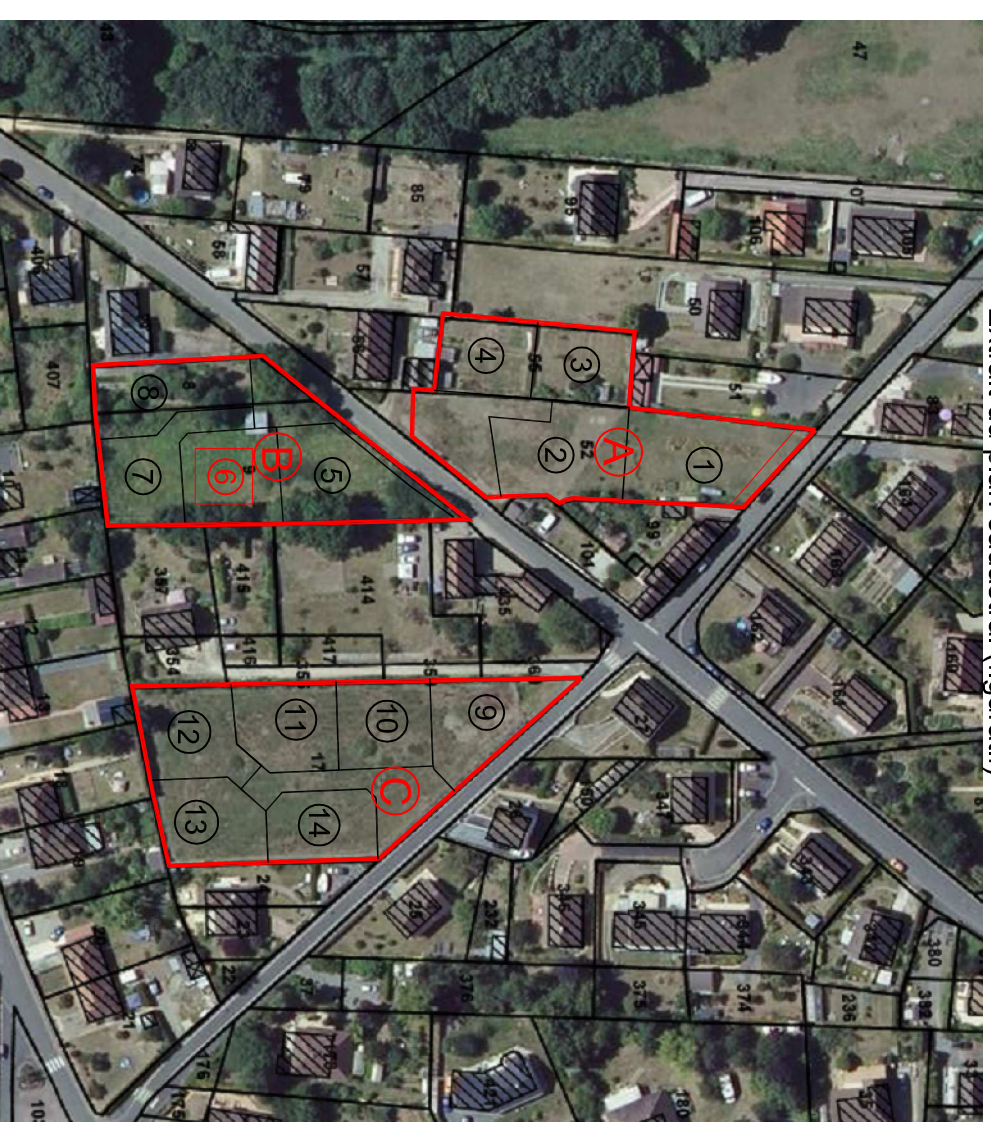
tél: 06 10 83 07 22

page.atelier@gmail.com

ECHELLE 1/250 (A3) Décembre 2020

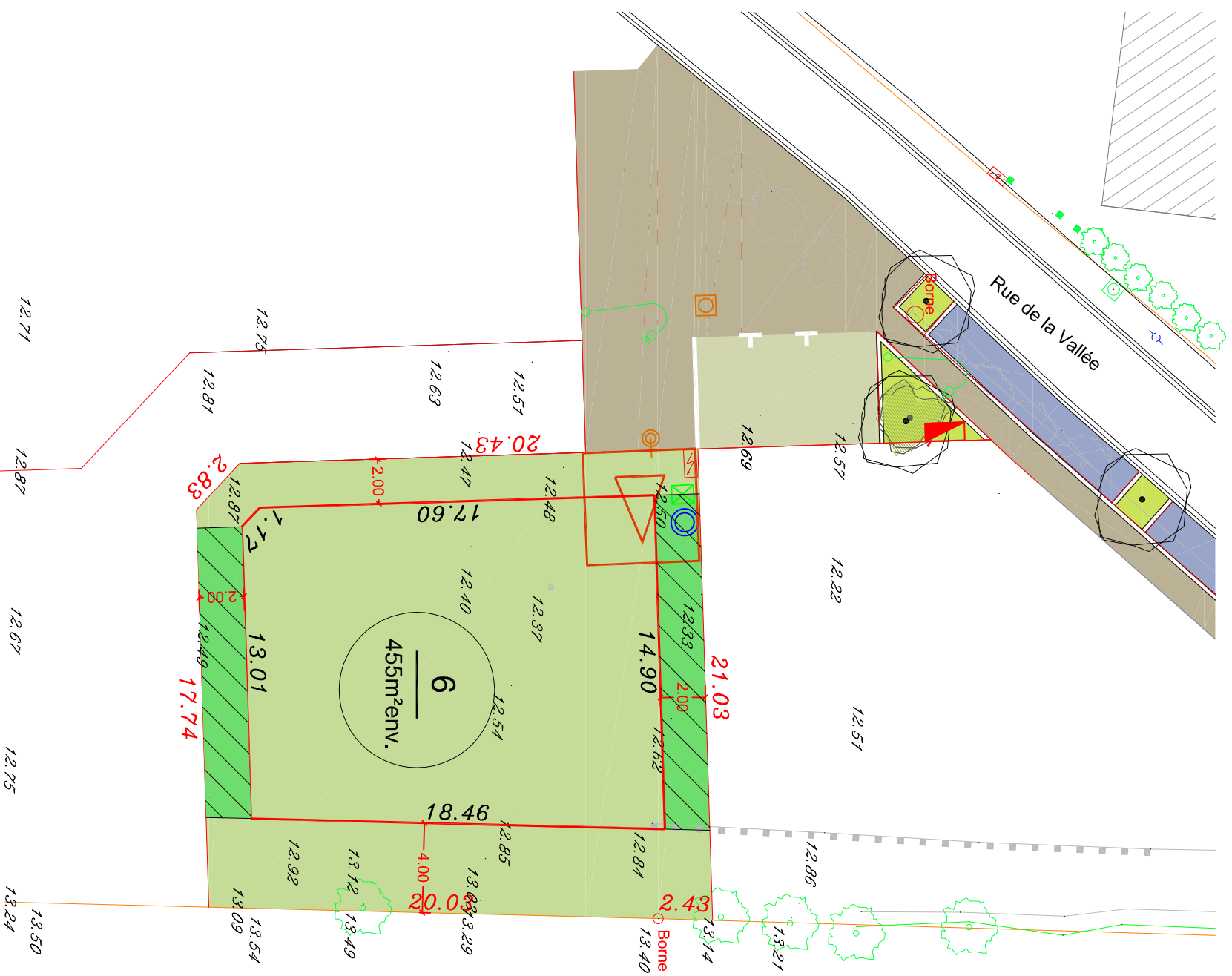
PLAN D'ENSEMBLE

Extrait du plan cadastral (figuratif)



PLAN DE MASSE

Lot n°6 Superficie : 455 m² env. Section AB n°8p et 9p
Superficie de plancher maximale de 180 m²



Le tracé des voies, les emplacements des ouvrages et plantations pourront varier pour des raisons techniques lors de la réalisation des travaux.

Les emplacements définis des groupes de boîtes aux lettres seront définis en concertation avec la mairie et les différents intervenants concernés lors de la réunion préparatoire préalable aux travaux.

Les cotes et superficies indiquées sur ce plan sont approximatives, elles seront précisées par le géomètre après le bornage définitif des lots.

Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots au droit des pans coupés des limites

privatives, ni au droit des espaces verts communs, ni au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres.

Les accès privés et emplacements de stationnement privatif seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces communs.

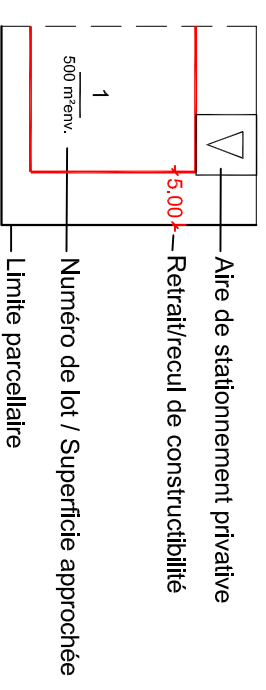
Légende :

-  Enrobé Sur chaussée et stationnement en long
-  Enrobé clair sur stationnements
-  Revêtement des placettes et trottoirs
-  Lot libre
-  Zone plantée de gazon, prairie et de massifs de graminées/vivaces
-  Possibilité d'implanter une annexe

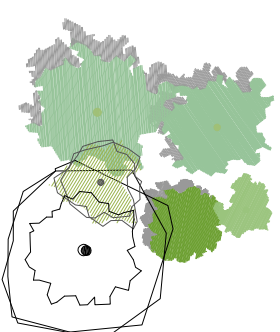


Aire de stationnement privative obligatoire

Terrains destinés à une utilisation privative :







Plantations d'arbres tiges et cépées à créer



Nota : - Les réseaux sont portés à titre indicatif

Gestion des eaux pluviales à la parcelle

-  Coffret Enedis
-  Regard téléphone
-  Compteur AEP
-  Individuel Eaux usées

Nivellement rattaché en N.G.F. (avant travaux VRD)

(système I.G.N.69)

Système RGF 93 CC49 par GPS TERIA